

**DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**



**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**  
oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

*Séance du jeudi 25 juillet 2024*

*Le jeudi 25 juillet 2024 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le 19 juillet 2024, s'est assemblé à la salle des délibérations.*

**Présents** : Georges DAUBIN - Claudine CHALUS épouse BAZILE - David MONTOUT - Johanne DAHOMAS - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Lyliane PIQUION - Julianna DAN - Ary CHALUS - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Corinne PETRO - Frédéric THEOBALD - Joseph LEE - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

**Représentés** : Shella COMMUN - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Denise BLEUBAR - Lydia DUPONT - Olivier SHEIKBOUDHOU - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS.

**Absents** : Hélène POLIFONTE-MOLIA - Michel MADO - Fred EUSTACHE - Sandra MANIJEAN - Alain RAGOUTON - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

**Excusée** : Murielle JABES.

Séance présidée par M. Justin DESSOUT, **1<sup>er</sup> adjoint au Maire.**

**Secrétaire de séance** : Mme Jacqueline FAVORINUS.

DCM 2024/07/60

**OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REFECTION DU TERRAIN D'HONNEUR DU STADE FIESQUE DUCHESNE.**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu la délibération n°DCM 2023/10/87 du 12 octobre 2023 portant délégations au Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT,
- ✓ Vu le rapport du Maire,
- ✓ Vu la signature du contrat PAYI annonçant l'attribution d'une subvention pour le financement de la réfection du terrain d'honneur,
- ✓ Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'utilisations des usagers et des clubs du terrain d'honneur du stade,
- ✓ Considérant l'intérêt de solliciter des aides financières pour réduire la charge de la commune,
- ✓ Considérant la délégation du Conseil municipal donnant compétence au Maire pour solliciter des attributions de subvention auprès de l'Etat et des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1** : d'approuver le plan de financement de l'opération « Réfection du Terrain d'Honneur du Stade » décomposé comme suit :

<b>Co-Financeurs</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>
Ville de Baie-Mahault	20 %	170 000, 00 €
Département	31,77 %	270 000,00 €
Etat	17,64 %	150 000,00 €
Région Guadeloupe	9,41 %	80 000,00 €
Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	11,77 %	100 000,00 €
Autres : (EPCI)	9,41 %	80 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	100 %	<b>850 000,00 €</b>
<b>TVA 8,5 %</b>		<b>72 250,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>		<b>922 250,00 €</b>

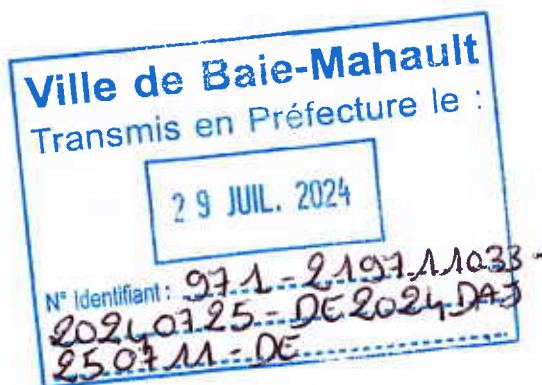
**Article 2** : d'autoriser Madame le Maire à solliciter des cofinancements pour cette opération auprès des partenaires potentiels autres que l'Etat et les collectivités tels que la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

**Article 3** : de charger Madame le Maire et la Directrice Générale des services, chacune en ce qui la concerne d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télécourrs Citoyens » accessible par le site Internet [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr).

**Adoptée à l'unanimité.**

**Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :**



**Publiée le :**

**Date du Conseil Municipal : 25 juillet 2024.**

**La secrétaire de séance,**

**Jaqueline FAVORINUS**

Pour le Maire empêché  
(art. L.2122-17 du CGCT)  
**Le 1<sup>ER</sup> Adjoint au Maire**

**Justin DESSOUT**